SNUDI-FO 40

Syndicat FORCE OUVRIERE des personnels enseignants et contractuels des écoles publiques des Landes

Maison des syndicats BP 217 40004 – Mont de Marsan Cedex –

Tél. 06 52 66 61 83 / 05 58 46 23 23 **Fax** .05 58 06 46 58
Courriel: snudi-fo40@wanadoo.fr **Site** : http//40.fo-snudi.fr

RYTHMES SCOLAIRES

Pour la reconquête des 4 jours de classe hebdomadaires sur 36 semaines dans toutes les écoles et communes landaises, comme dans toutes les écoles et communes de France et de Navarre

Avant-propos

A cette rentrée scolaire 2018, avec moins de 25% des communes qui ont décidé d'adopter les 4 jours de classe par semaine, les Landes font figurent d'un « département hors-sol », puisqu'au niveau national ce sont plus de 85% des communes qui ont décidé le rythme scolaire basé sur 4 jours de classe hebdomadaires.

Ainsi donc, n'en déplaise aux thuriféraires des 4,5 jours de classe, le dérogatoire est devenu majoritaire *(Le décret Peillon n° 2013-77 du 24 janvier 2013 étant toujours en vigueur, les municipalités doivent demander une dérogation pour que leur(s) école(e)s fonctionne (ent) avec le rythme de 4 jours de classe).*

La question que la très grande majorité des enseignants des écoles du département se pose tout à fait logiquement : ***« Pourquoi dans les Landes aussi peu de communes veulent revenir aux 4 jours de classe?»*** *(«revenir», car, pour rappel, les écoles landaises ont fonctionné pendant plus de 20 ans avec 4 jours de classe ; tout le monde, en grande majorité, était satisfait, parents, élèves, enseignants et élus, et les résultats scolaires étaient au rendez-vous, en tout cas supérieurs à la moyenne nationale si on se réfère aux évaluations nationales CE1 et CM2 qui ont été mises en œuvre durant cette période; pour preuve encore, lors du CDEN de septembre dernier, l'IA-DASEN 40 a montré à l'assemblée les résultats globaux 2018 des différents BAC : tous étaient situés au-dessus de la moyenne nationale … alors que ces élèves avaient subi à l'école élémentaire le « terrible châtiment » d'une semaine scolaire de 4 jours de classe)*

Nul doute que le poids d'un certain parti politique, certes très affaibli nationalement, mais pas dans les Landes, n'est pas étranger à cette situation départementale bien particulière.

Et ne croyez pas, cher-e-s collègues, que cela sera plus facile à la rentrée 2019 quant on voit la « volée de bois vert » venant de toutes parts *(DDEN, Préfet, IA-DASEN, Conseillère départementale, représentant des Maires, FCPE, syndicat….)* recueillie par FO quand son représentant, lors du CDEN de septembre 2018, a défendu les 4 jours de classe par semaine ; non, vraiment pas chose aisée ! Aussi, il ne fait aucun doute que **si vous voulez gagner les 4 jours dans votre école, dans votre commune, c'est le rapport de force que vous allez devoir construire.**

Le SNUDI-FO 40 est disponible pour vous y aider. C'est l'objet de ce 6 pages, qui, nous l'espérons, vous sera utile pour mener la bataille à venir pour la reconquête des 4 jours de classe.

Mont de Marsan, le 22/11/2018

Echos d'ailleurs

Paris : rythmes scolaires, 5 ans ça suffit !

L'Education doit rester nationale !
Pour la stricte séparation entre le scolaire et le périscolaire !
L'école doit rester l'Ecole !
Le PEdT (Projet éducatif de territoire), on n'en veut pas !
Nous voulons rester fonctionnaires d'Etat !

TOUS EN GREVE LE JEUDI 18 OCTOBRE !

à l'appel des syndicats parisiens : SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SUD Education, CGT Educ'action, CNT.

Rassemblement devant le rectorat, (12 bd d'Indochine 19ème) **à 9h15,** à l'occasion du CDEN (Comité Départemental de l'Education Nationale) instance qui regroupe **les représentants de l'Académie, mais aussi de la Ville de Paris,** des associations de parentset les délégués des organisations syndicales.
Ce CDEN est l'occasion parfaite pour dire au DASEN et aux représentants de la ville de Paris : 5 ans de pagaille ça suffit ! L'Education doit rester Nationale !

Selon le ministère lui-même**, 85% des communes françaises ont adopté la semaine de 4 jours à la rentrée 2018. A Paris, 80% des collègues** (plus de 3100 !) répondant à la consultation intersyndicale, **veulent le retour à la semaine des 4 jours.** Le SNUDI-FO combat depuis 5 ans pour l'unité intersyndicale et a appelé dans ce cadre à un rassemblement au rectorat (Sorbonne) le mercredi 27 juin et devant l'Hôtel de Ville le mercredi 26 septembre.

La Mairie en rajoute
et cherche à renforcer sa tutelle !

L'Académie s'en remet à Mme Hidalgo et à ses adjoints qui se murent dans leurs certitudes et appliquent contre vents et marée la méthode Coué. Pire, la Ville continue de provoquer les collègues et cherche à renforcer sa tutelle.

Pour preuve, dans un texte cosigné par la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance des 7ème et 15ème arrondissements et les Inspecteurs de la 14B-15A, 15B et 15C adressé aux directeurs et aux REV du 15ème arrondissement, ceux-ci sont invités à un séminaire le 7 novembre dont l'objet est l'«*organisation concertée des différents temps éducatifs pour l'année 2018/2019* ».

En préambule, il est expliqué : « *la note du 29 août 2018 cosignée par le Directeur académique des services de l'Education nationale et de la directrice des affaires scolaires de la Ville de Paris a rappelé les objectifs du PEdT en termes de cohérence et de qualité du parcours éducatif des enfants et vous invitait à organiser des temps communs de travail entre enseignants et personnels de la Ville, durant l'année scolaire.* »

Nous ne sommes pas les employés de la Mairie. Nous sommes des fonctionnaires d'Etat !

A l'opposé de ces orientations, conséquences des décrets Peillon/Hamon/Blanquer, le SNUDI-FO réaffirme son exigence d'instauration d'une norme nationale de 4 jours sur 36 semaines sur tout le territoire français, pour toutes les écoles, de l'arrêt des PEdT et des ingérences municipales dans le fonctionnement de l'école, et l'abrogation du décret Peillon ainsi que des décrets Hamon/Blanquer qui l'aggravent.

Tous en grève le 18 octobre
pour les 4 jours pour tous sur 36 semaines,
pour en finir
avec les désastreux rythmes scolaires

Les suites de la grève du 18 octobre à PARIS - Communiqué du SNUDI-FO 75 -

Plus d'un millier d'enseignants parisiens en grève, plus de 60 écoles fermées ce jeudi 18 octobre. 500 collègues se sont rassemblés de 9h15 à 12h devant le rectorat de Paris lors du CDEN *pour dire haut et fort* : ***« Rythmes scolaires : 5 ans ça suffit ! »***

Lors du CDEN, dans sa réponse aux organisations syndicales, le recteur a réitéré son entier soutien à la Ville de Paris et à sa semaine de 4 jours et demi. Il a minimisé le taux de grévistes, en expliquant que seulement 14% des enseignants parisiens étaient en grève et que tous les syndicats n'étaient pas en accord. En bref, il a refusé d'entendre les 98% des collègues qui se sont prononcés lors de la consultation syndicale pour l'arrêt de ces rythmes scolaires désastreux et les 80% des enseignants (très souvent des écoles entières) qui se sont prononcés pour le retour aux 4 jours.
Le représentant de la Ville de Paris a bien entendu abondé dans son sens.

(*Suite et fin p. 3)*

Interprétations éhontées des faits et mépris affiché ! C'est en substance ce qu'en ont conclu les organisations syndicales qui ont rendu compte de leur mandat à la sortie du CDEN.

Les faits sont têtus, les collègues rejettent en masse les rythmes scolaires de Mme Hidalgo, soutenus par le Recteur ! Ils veulent les 4 jours pour tous, sur 36 semaines, dans un cadre national.

Lors de réunion de l'après-midi appelée par les organisations syndicales, le SNUDI-FO 75 a fait la proposition qu'une assemblée générale parisienne soit convoquée (ou des assemblées d'arrondissements) par les syndicats, dans un appel commun.

Nous avons proposé que les collègues soient invités à mandater leurs délégués d'écoles pour y participer. La bataille ne fait que commencer. Les enseignants, avec leurs syndicats, dont le SNUDI-FO 75, ne lâcheront rien !

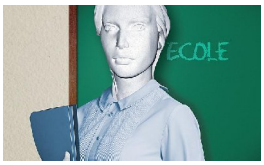

HAUTE-GARONNE

– Extrait du compte rendu de l'audience IA du 19 septembre 2018 -

(…) **Rythmes scolaires**

FO : *La grande majorité des collègues en France, en accord avec les parents et les mairies, a choisi de revenir aux 4 jours.*

Dans notre département, la mairie de Toulouse, ainsi que beaucoup d'autres, font barrage aux 4 jours, en expliquant aux parents que s'il n'y a plus école le mercredi, soit il n'y aura pas de garderie, soit elle coûtera très cher.

Elles refusent également dans certains cas, avec certains IEN, la tenue de Conseils d'école en arguant que la situation ne bougera pas.

Nous vous demandons d'intervenir afin qu'il n'y ait aucune entrave, ni de la part des mairies, ni de celle des IEN, à la tenue de Conseils d'école et au vote de cette proposition.

Pour ce qui concerne le SNUDI-FO, nous revendiquons une norme nationale, 4 jours pour tous sur 36 semaines, qui est la revendication majoritaire au niveau national.

IA : *Je vais envoyer un courrier aux mairies à la rentrée des vacances d'automne pour leur rappeler que les conseils d'école mettant la question des rythmes scolaire à l'ordre du jour doivent se tenir si les équipes, par la voix du directeur, président du conseil d'école, en font la demande.*

TARN

- Appel d'enseignants réunis en juin par le SNUDI-FO :

informons les parents de la décision unilatérale des élus de maintenir les 4,5 jours!

Chers collègues,

à l'appel du SNUDI FO 81, des collègues se sont réunis à l'école de Brens.

Le SNUDI FO 81 a fait le point sur les actions (rassemblements, audiences à la communauté d'agglo GGR, à la DSDEN et à la Préfecture, situation de l'école de Lagrave...) et sur la situation dans le département.
Ce qu'il en est ressorti de la discussion c'est que:

- le CDEN a acté le retour aux 4 jours pour 77% des écoles du Tarn (source: la DSDEN)

- 90 % des communes de France seront à 4 jours pour la rentrée prochaine (source: AMF)

Alors que la majorité des élus a décidé de suivre les avis des conseils d'écoles et des enseignants, les élus de la GGR, du Cordais et de certaines communes, se sont autoproclamés "professionnels" de l'organisation scolaire en décidant unilatéralement de rester à 4,5 jours!

Les collègues réunis ont décidé que les parents devaient être informés de l'ingérence de leurs élus, qu'ils devaient savoir que leurs élus n'avaient pas respecté leur avis très majoritaires de vouloir passer aux 4 jours.

Les collègues, réunis avec le SNUDI FO 81, invitent donc les écoles concernées à utiliser massivement le courrier d'information aux familles proposé ci-joint (en l'adaptant aux particularités de chaque école).
Les collègues peuvent s'en servir pour intervenir dans le cadre d'un conseil d'école, pour diffuser en guise d'information aux familles via le cahier de liaison ou sous forme d'affichage à l'entrée de l'école...

Quelques conseils du SNUDI-FO 40 pour une possible reconquête des 4 jours de classe dans votre commune ?

Première étape, du côté des parents d'élèves : faire organiser par les parents d'élèves élus (*mais pas forcément, si ceux-ci sont récalcitrants, par d'autres parents)* une enquête en direction de TOUS les parents d'élèves de votre école.
Bien évidemment, si vous prévoyez que l'enquête donne un résultat négatif pour les 4 jours de classe, pas la peine de perdre du temps …Et vous ne pouvez compter que sur une généralisation des 4 jours sur tout le territoire national décidée par le Ministre, ce qui n'est pas gagné du tout à cette date ! ***(Cf. pétition p.6)***

Un exemple d'enquête faite dans les Landes *(à adapter suivant la situation locale)*:

ENQUETE SEMAINE SCOLAIRE—ECOLE DE ……..

Depuis la rentrée 2013, nos enfants ont une semaine scolaire avec 5 matinées de classe et des activités périscolaires organisées par la Mairie.
Comme vous le savez sans doute, depuis le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 de M.BLANQUER, Ministre de l'Education Nationale, des dérogations sont possibles, notamment celle de revenir aux 4 jours de classe (Lundi, mardi, jeudi, vendredi).
Ainsi, à cette rentrée scolaire 2018, plus de 85% des communes en France ont décidé une organisation de la semaine scolaire basée sur 4 jours de classe (certaines avec les TAP le mercredi matin, d'autres avec le mercredi totalement libéré). D'autres, comme dans les Landes à près de 75%, ont maintenu une semaine scolaire sur 4,5 jours de classe.
L'année dernière, seuls 30% des parents ont répondu au questionnaire de la mairie, ce qui n'était pas très représentatif.
Aussi, cette année, nous, parents d'élèves, nous nous adressons directement à vous pour connaître votre avis (1 voix pour chaque enfant scolarisé).

Pour cela, nous vous invitons à répondre à cette enquête, à faire des remarques ou à poser des questions si vous le souhaitez. Vous pourrez déposer votre papier ci-dessous dans la boîte aux lettres de l'Association à l'entrée de l'école ou dans une enveloppe cachetée qui sera remise à l'enseignant de votre enfant.

(Avant le …….. 2018, dernier délai)

Les résultats globaux seront transmis au directeur de l'école, puis communiqués à la mairie. (Nombre de réponses et pourcentages obtenus pour chacune des différentes propositions) Nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

Les représentants de parents d'élèves élus.

✂----------

Nom / Prénom (facultatif) : ……

Etes-vous favorable * ?

- ☐ **Rester à 4,5 jours** de classe comme actuellement .
- ☐ **Retour de la semaine des 4 jours de classe** avec TAP le mercredi matin .
  (Lundi, mardi, jeudi, vendredi : classe et mercredi matin : TAP)
- ☐ **Retour de la semaine des 4 jours de classe** sans TAP.

** cocher la solution souhaitée*

Observations et/ou questions : ……
……

Du côté des enseignants : adopter en Conseil des Maîtres une prise de position commune, si ce n'est à l'unanimité, tout du moins à la majorité, pour les 4 jours de classe hebdomadaires dans votre école.

Exemple de motion *(à adapter suivant la situation locale) :*

Nous, enseignants de l'école ……, à ……, réunis en Conseil des maîtres le *(date)* , nous nous prononçons à l'unanimité *(ou à la majorité)* pour une organisation de la semaine scolaire dans notre école basée sur 4 jours de classe.
Aussi, nous demandons à M. Maire de présenter dans les meilleurs délais à son Conseil Municipal, pour approbation, une délibération l'autorisant à solliciter auprès de l'IA-DASEN des Landes une dérogation * pour une semaine scolaire fonctionnant avec 4 jours de classe à partir de la rentrée 2019.

Suite et fin p. 5

Quelques conseils du SNUDI-FO 40 pour une possible reconquête des 4 jours de classe dans votre commune ?

- suite et fin -

* **Dérogation** : le SNUDI-FO 40 se base sur la note de service datée du 20/10/2017 et signée par M.Lacombe, ex-IA-DASEN des Landes. La date limite pour la demande de dérogation par les collectivités locales avait alors été fixée au 28 février 2018. Le SNUDI-FO des Landes vient d'adresser un courrier au nouvel l'IA-DASEN afin de connaître les modalités fixées cette année pour les communes souhaitant revenir aux 4 jours de classe à la rentrée 2019.

Pour le SNUDI-FO 40, si au niveau national, seules 15% des communes respectent la règle *(celle du décret Peillon de 2013)* et que 85% sont dérogatoires… c'est que la règle n'est pas bonne ! C'est pour cette raison que le SNUDI-FO exige l'abrogation des décrets Peillon/ Hamon / Blanquer sur les rythmes scolaires et **l'instauration de la semaine de 4 jours sur 36 semaines dans toutes les écoles de la République.**

Il est temps d'en finir avec une organisation de la semaine scolaire décidée commune par commune, en fonction d'intérêts locaux et particuliers. Il est temps d'en finir avec les Projets Educatifs de Territoires (PEdT) et les ingérences des municipalités dans le fonctionnement de l'école !

A noter qu'une démarche de même type peut être faite en direction d'un Président d'une communauté de communes ou d'agglomération ou d'un SIVU.

Si les résultats de l'enquête auprès de TOUS les parents d'élèves traduisent une demande majoritaire pour une semaine scolaire sur 4 jours de classe (avec ou sans TAP le mercredi),

Si votre Conseil des maîtres s'est prononcé pour les 4 jours de classe,

alors, **le SNUDI-FO 40 vous conseille, fort de ces résultats, de demander auprès du Maire une audience** *(si possible commune Enseignants / Parents d'élèves pour gagner en efficacité, mais ce n'est pas une condition sine qua non),* afin de lui exposer plus précisément les arguments pour un fonctionnement de l'école basé sur 4 jours de classe.

Lors de cette audience, la délégation demandera à ce que soient respectés les avis émis par les enseignants et les parents d'élèves par un vote positif de la municipalité pour les 4 jours lors du prochain Conseil d'Ecole (Eventuellement par un vote positif pour les 4 jours lors d'un Conseil de la Communauté de communes ou d'agglomération à venir) et par une délibération du conseil municipal pour une demande de dérogation auprès de l'IA-DASEN des Landes.

Deux solutions peuvent se présenter suite à cette audience :

- **soit le Maire suit les avis** émis par les enseignants et les parents d'élèves en entreprenant dans les meilleurs délais toutes les démarches nécessaires pour que les 4 jours de classe soient appliqués à la rentrée 2019, c'est gagné , vous avez réussi à reconquérir les 4 jours de classe !

- **soit le Maire ne tient pas compte de ces avis** et veut maintenir coûte que coûte les 4,5 jours de classe. Alors, il n'y a que le rapport de force commun enseignants/ parents d'élèves qui pourra faire changer sa position initiale : demande d'aide aux syndicats (dont le SNUDI-FO 40 bien sûr), pétition, conférence de Presse ou communiqué aux médias, rassemblement devant la Mairie…

Le SNUDI-FO 40 ne dit pas qu'à 100 % vous allez obtenir gain de cause, mais une certitude :

"Un seul combat est perdu d'avance, celui auquel on renonce" **- Vaclav Havel -**

Besoin d'aide, de conseils, de soutien logistique… Pas de problème, le SNUDI-FO 40, seul syndicat clairement pour les 4 jours de classe dans toutes les écoles, dans toutes les communes est là ! Contactez-le !

snudi-fo40@wanadoo.fr / 06 52 66 61 83

Il est un fait indiscutable : à près de 90 %, les parents d'élèves, les enseignants et la plupart des municipalités de notre pays ont très massivement utilisé la possibilité de déroger au décret PEILLON, pour revenir à la semaine de 4 jours sur 36 semaines à la rentrée 2018.

Ainsi dans les faits, ils ont remis en cause le contenu de ce décret qui a instauré la semaine de 4 jours et demi et l'ingérence des municipalités dans le fonctionnement de l'Éducation nationale à travers la confusion scolaire / périscolaire et les PEdT.

Les Landes doivent suivre le même chemin pour la rentrée 2019.

Plus que jamais d'actualité pour les Landes: les rythmes scolaires. Signez et faites signer la pétition adressée au ministre de l'Éducation nationale

Monsieur le Ministre,

En opposition avec le décret Peillon conduisant à la territorialisation de l'école, les enseignants, les parents d'élèves, et la plupart des municipalités ont utilisé très majoritairement, à près de 90 %, la possibilité de dérogation pour revenir à la semaine de 4 jours à cette rentrée scolaire 2018.

Ainsi, la semaine de 4 jours sur 36 semaines est ultra majoritaire dans le pays.

La dérogation doit donc devenir la norme !

Pour la survie de l'École de la République, contre sa municipalisation, pour la défense de notre statut de fonctionnaire d'État, nous, enseignants du 1er degré soussignés, vous demandons donc de décider :

⇨ La semaine de 4 jours sur 36 semaines sur tout le territoire français, pour toutes les écoles, dès la rentrée de 2019 ;

⇨ L'arrêt des PEdT et des ingérences municipales dans le fonctionnement de l'école.

Cela signifie que vous décidiez l'abrogation du décret de M. Peillon du 24 janvier 2013, ainsi que celui de M. Hamon de 8 mai 2014 et le vôtre du 27 juin 2017 qui le complètent.

Nom— Prénom	**Qualité** (enseignant, Atsem, parent, élu …)	**Ecole — Commune**	**Signature**

A RETOURNER A : SNUDI- FO 40
BP 217
40004 Mont de Marsan Cedex